

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. c. Poste, 24 fr. c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
4 — 13 — — soir, Express.	
7 — 11 — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
5 — 47 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On mande de Copenhague, le 31 décembre :

L'arrivée de M. de Plessen, ambassadeur du Danemark à Saint-Petersbourg, se rattache à une crise ministérielle. Le roi voudrait se séparer des membres libéraux du cabinet, MM. Blühme, ministre des affaires étrangères, et David, ministre des finances. Un nouveau cabinet serait formé sous la présidence de M. de Plessen.

Les lettres de Naples, du 28, disent que le grand-duc héritier de Russie était attendu, le 18 janvier. Le prince Humbert préparait une revue de cent bataillons de la garde nationale.

La Gazette de Turin rappelle que, lorsque La Gala et ses complices furent livrés aux autorités italiennes, le bruit se répandit que le gouvernement français avait posé comme condition de l'extradition, que ces individus ne seraient pas exécutés. La Gazette de Turin ajoute que cette condition fut acceptée par l'ancien ministre.

Les avis de Rome portent que le pape, répondant aux félicitations du Sacré-Collège, à l'occasion de la fête de Noël, a dit que le triomphe de l'Église était assuré et que le jour seulement était incertain. « Après avoir assisté à ce triomphe, a ajouté le saint-père, je crierai comme Siméon : Seigneur, laissez mourir maintenant votre serviteur. »

Pie IX a reçu tous les membres du corps diplomatique individuellement, y compris le baron de Meyendorff.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Les journaux piémontistes, tant à Paris qu'à Turin, se sont livrés à toutes sortes de commentaires ridicules sur la visite faite par le cardinal d'Andréa au prince Humbert, à Naples. Ils ont été jusqu'à faire de ce cardinal le futur successeur de Pie IX. Le *Mémorial diplomatique* fait observer sur ce dernier point, qu'il n'y a presque pas d'exemple que l'un des candidats désignés d'avance pour le trône pontifical ait été définitivement élu par le Sacré-Collège. Il suffit de consulter à ce sujet l'ouvrage du cardinal Wiseman sur les quatre derniers papes. On se convaincra que le choix est tombé précisément sur les cardinaux qui s'y attendaient le moins. Du reste, le journal protestant le *Temps*, qui a fait le plus de bruit autour de la personne et des idées du cardinal d'Andréa, a reçu de ce personnage une lettre qui ne tardera sans doute pas à être publiée.

Les dernières nouvelles du Mexique que nous avons publiées faisaient prévoir l'attaque prochaine et simultanée de Mazatlan (port sur l'océan Pacifique) par la marine française et un corps de trois mille Mexicains.

Les lettres d'Acapulco annoncent que les navires français le *d'Assas*, la *Victoire*, et l'avisole *Lucifer*, venu de Guayaquil, sont partis d'Acapulco pour Mazatlan, avec deux compagnies de tirailleurs.

Quatre autres compagnies de tirailleurs de-

vaient rester à Acapulco pour défendre la ville contre les tentatives des Indiens Pintos.

Ces Indiens, ainsi nommés en raison des taches qui leur couvrent le corps, n'ont d'autre chef depuis longtemps que le vieil et féroce Alvarez, surnommé chez eux la *Panthere du Sud*. La richesse de ce chef, fruit de ses déprédations continuelles, et sa cruauté, lui ont créé sur ces populations une autorité sans bornes.

Les Pintos, qui infestent la campagne sous les ordres d'Herrera, lieutenant d'Alvarez, ont toujours beaucoup effrayé les habitants d'Acapulco et en dernier lieu avaient menacé de brûler la ville aussitôt après le départ des navires de guerre, dont la présence leur cause un grand effroi.

Mais tous les Français, les Américains, les Allemands, les Italiens et un bon nombre de Mexicains se sont organisés en milice pour soutenir les quatre compagnies de tirailleurs français, et la ville attendait avec sécurité les pirates. C'est un Français, M. Bourgoing, qui est le commandant de cette milice internationale.

M. le capitaine de frégate Cottin, commandant du *Rhin*, est mort à Acapulco où il a laissé de vifs regrets parmi nos nationaux.

À Costa Chica, les populations sont en pleine insurrection contre Alvarez; à Costa Grande, le même mouvement se produit. Alvarez, pour se procurer des soldats, des défenseurs malgré eux de l'indépendance du Sud, tend des pièges aux paysans dans les champs et les enrégimente; s'ils s'échappent, il fait tirer sur eux.

L'expédition française et mexicaine qui se

prépare vers le Sud mettra fin à cet état de choses et à ce féroce pouvoir. Elle trouvera les populations prêtes à l'accueillir comme une véritable armée de délivrance, aussitôt qu'elles seront affranchies de la frayeur que fait peser sur elles depuis tant d'années le sauvage chef dont la forteresse porte le nom désiroire de hacienda de la Providencia.

Les nouvelles du Pérou et du Pacifique, transmises à Madrid par le dernier courrier, n'apprennent rien de nouveau. L'amiral Pinson a envoyé communication de la correspondance échangée entre le congrès américain et lui.

Les Péruviens menaçaient d'attaquer les vaisseaux espagnols des îles Chinchas, mais ils n'avaient pas les forces suffisantes.

On pense qu'à cette heure l'escadre de l'amiral Paréja doit être arrivée à Callao et que la question péruvienne doit toucher, par un moyen ou par un autre, à sa solution.

Une dépêche transmise par voie anglaise, complète les nouvelles qu'on vient de lire. D'après cette dépêche, le bâtiment-amiral espagnol aux îles Chinchas aurait coulé, et le congrès américain discutait la question de paix ou de guerre.

Un télégramme daté de Southampton, 30 décembre, annonce la mise en liberté du gouverneur de Tétouan, Hash-Hash, qui avait été incarcéré sur la demande du gouvernement français. C'est également de la sollicitation de ce même gouvernement que l'empereur du Maroc vient de le gracier.

FEUILLETON. 18

LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

En ce moment se fit entendre le bruit de la porte de la maison : quelqu'un venait de rentrer. Mlle Chevert courut aussi vite qu'elle le pouvait vers le palier.

— Marie ! Marie ! mon enfant ! est-ce toi, mon enfant ? s'écria-t-elle d'un ton de détresse.

— Non, c'est moi, répliqua sèchement Victoire.

— Et Marie ? où est-elle ? où est mon enfant ? répétait Mlle Chevert en descendant l'escalier.

— Victoire ne s'était pas arrêtée : Mlle Chevert la suivit jusqu'à la cuisine.

— Marie ? Marie ? où est-elle ?

— Ma fine, vous devriez ben savoir qu'elle n'est pas ici toujours, puisque c'est vous qui l'avez chassée.

— Oh ! Dieu ! je l'ai chassée ! moi, j'ai chassé Marie, mon enfant ! non ! non ! non !

La pauvre demoiselle s'appuya contre un billot sur lequel on hachait les viandes, se prit la tête

entre les mains et sanglota de tout son cœur. Point ne pensait désormais à prendre soin de sa dignité.

— Victoire eut pitié de sa vieille maîtresse.

— Dame ! dit-elle en se rapprochant, vous voilà dans la peine à c't'heure, fallait donc point la rodoyer c't'chère créature du bon Dieu.

— Ah ! je ne lui ai presque rien dit.

— Quiens ! vous croyez ça ? je ne suis qu'une cuisinière, moi, eh ben, la première fois que vous m'avez entonné c't'antienne-là : « je vous chasse ! » j'ai eu bonne envie de répondre : « Ainsi soit-il. »

— Victoire, où est-elle mon enfant ?

— Ça, faut-il vous le dire ?

— Comment ! s'il faut me le dire ! Victoire, je vous en conjure, où est-elle ?

— Bon, que lui voul'vous, mamzelle ?

— Je veux la ravoir.

— Dame ! voudra-t-elle revenir ? on lui a dit déjà ben des sortes de choses pour la décider à c't'affaire-là ; elle n'écoute point. Vous lui avez fait du mal, voyez-vous, ça saigne en dedans.

— Je lui demanderai pardon ! je lui donnerai tout ce qu'elle voudra !

— Allons, allons, faut tout de même pas tant se désoler ; elle n'est pas loin, elle est chez les bonnes

sœurs.

— Je vais y aller !

— Oui, mais M. le curé est venu, et m'est avis qu'il a trouvé ce c'était ben comme ça, puisqu'on a tout de suite donné une chambre à mamzelle Marie.

— Je vais chez M. le curé !

Mlle Chevert remonta, prit un chapeau, oublia de mettre son tour de cheveux et de cacher la verrue du coin de l'œil qui lui causait d'ordinaire tant de soucis, puis elle partit et s'en fut droit au presbytère. Armand venait d'en sortir depuis quelques minutes.

Le curé reçut Mlle Chevert assez froidement. Il avait de l'indulgence pour les vanités habituelles de la vieille fille, cela ne tirait pas à conséquence ; il y a tant de misères morales ici-bas que si on jugeait tout à la rigueur, le temps se passerait à prononcer des condamnations ; mais, cette fois, la mesure des concessions permises lui semblait épuisée. Certes, il ne s'arrogeait d'autre autorité que celle qu'on voulait bien lui accorder ; mais, puisqu'on recourait à lui, ses conseils devaient être pesés au poids du sanctuaire.

Il n'eut pas grand-peine à faire entendre raison au sujet de Marie ; la pauvre demoiselle Chevert, vain-

cue par son propre chagrin, n'opposait aux paroles de blâme que des gémissements. Le curé n'insista pas sur ce point ; passant ensuite aux obligations que la charité impose, notamment à l'égard des proches, il remontra combien il eût été selon les règles ordinaires que le secours minime demandé par MM. Dusseaux fût venu de leur parente, riche et sans charge d'aucune sorte ; combien il était regrettable qu'une pauvre cuisinière eût, en cette occasion, donné une leçon de générosité à sa maîtresse.

Mlle Chevert se récria.

— Je vous demande pardon, mademoiselle, reprit le curé, le fait est parfaitement exact ; c'est votre cuisinière Victoire qui a pris votre place et donné toutes ses épargnes pour sauver deux hommes de bien, vos amis et vos parents ; c'est elle qui a fait une action inscrite au livre de vie et digne de toute admiration.

Mlle Chevert ne répondit plus.

— Tenez, chère demoiselle, poursuivit le curé, je ne vous cacherai rien : c'est la vérité que vous demandez, n'est-ce pas ? je vous la dirai sans déguisement. Au lieu de vous laisser toucher hier soir par les prières de votre nièce, vous lui avez fait je ne sais quels griefs imaginaires, vous lui avez repro-

Nous lisons ce qui suit dans le *Bulletin de Paris* du 30 :

Une réunion des députés de la gauche a eu lieu hier chez M. Thiers. On y a discuté le programme de la conduite à tenir pendant la prochaine session parlementaire. Quant à la politique intérieure, on insisterait pour le complément des libertés promises par le décret du 24 novembre : émancipation de la presse, tolérance des réunions électorales, faculté d'association, etc. Relativement aux questions du dehors, on écarterait du débat les affaires du Mexique, mais on insisterait sur la question polonaise considérée comme ajournée et non point éteinte, ainsi que sur le conflit entre Rome et Turin qui serait envisagé au point de vue unitariste. Mais à cet égard, M. Thiers aurait déclaré faire scission avec ses collègues, annonçant qu'il parlerait dans la discussion de l'Adresse, en faveur de la Papauté temporelle. Cette résolution de l'honorable député aurait produit une vive sensation, et même une certaine irritation parmi ses collègues. On s'est séparé sans ajournement fixe.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance du *Phare de la Loire* :

On m'assure que M. Guérault, député de Paris et rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*, a été reçu ces jours-ci en audience particulière par l'Empereur. J'ignore ce qui s'est passé dans cette entrevue; mais il ne faut pas être devin pour se douter que la politique a dû nécessairement faire les frais de la conversation.

M. Havin est atteint d'une fluxion de poitrine; on dit que son état est assez grave. Nous ne désirons pas la mort du pêcheur, et nous souhaitons que M. Havin soit rendu le plus vite possible à la direction du *Siècle*.

Le duc de Gramont-Caderousse part ce soir pour l'Égypte, qui devient décidément une grande station d'hivernage pour nos malades. Jadis, c'était Nice; mais, par ce temps de chemins de fer et d'électricité, Nice est trop près; on va à Blidah, en Algérie, ou à Alexandrie, au Caire. Dans quelque temps, on poussera jusqu'à Calcutta, et un peu plus tard, la mode commandera d'aller à Saïgon ou à Pékin.

A propos de Nice, on m'assure que M. Chevreau s'est rendu dans cette ville avec la mission de rechercher s'il n'y aurait pas une villa convenable pour l'impératrice Eugénie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Samedi, à deux heures, S. Exc. M. Mon a eu l'honneur de remettre à S. M. l'Empereur les lettres de créance qui l'accréditent auprès de la cour de France, en qualité d'ambassa-

deur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. la reine d'Espagne.

MM. les barons de Lajus et Sibuet, officiers des cérémonies de l'Empereur, sont allés prendre le nouvel ambassadeur à l'hôtel du quai d'Orsay pour le conduire, dans les voitures de la cour, avec le cortège d'usage, à l'audience impériale; ils ont ensuite ramené Son Excellence à l'hôtel de l'ambassade, avec le même cérémonial.

Une compagnie de mines de houille s'occupe de faire des expériences pour s'assurer si l'on peut appliquer la lumière du magnésium à l'éclairage des galeries des mines. M. A.-G. Grant s'est assuré que certains alliages dans la composition desquels le magnésium entre pour une large part, étaient capables de produire une lumière presque aussi brillante que celle du magnésium pur, et de couleurs qui varient avec le métal entrant dans l'alliage: ainsi, une partie de zinc et deux parties de magnésium donnent un alliage qui brûle facilement, et qui communique à la flamme une teinte légèrement bleue; une partie de cuivre et trois de magnésium donnent une lumière verte; une partie de strontium et deux de magnésium donnent une lumière rouge. M. Grant a déjà réussi à faire brûler douze métaux différents en combinaison avec le magnésium, et dans certain cas il a pu réduire à un tiers ce que coûte aujourd'hui sa combustion. Il annonce que sous peu le magnésium sera produit à aussi bon marché que le zinc, et qu'alors il sera employé généralement pour l'éclairage.

Le soir du 23 septembre, la ville d'Alexandrie a été éclairée au gaz pour la première fois. Les travaux ont été dirigés par une compagnie française. L'allumeur est suivi le soir dans sa ronde par une foule d'Arabes stupéfaits, qui prétendent que l'éclair merveilleux produit à l'approche de sa torche doit être provoqué par la volonté d'un génie, ou « djinn ». Ce perfectionnement amène un grand changement dans les habitudes de la ville. Autrefois, un règlement municipal avait obligé tous les habitants qui sortaient la nuit à porter, comme ceux de Falaise, leur lanterne: l'éclairage au gaz abroge évidemment cette mesure.

D'après une liste qui vient d'être publiée, donnant l'époque de la naissance de tous les membres de la noblesse anglaise, le duc le plus âgé est le duc de Northumberland, 72 ans, tandis que le plus jeune est le duc de Norfolk, 17 ans.

Le marquis le plus âgé est le marquis de Westmeath, 79 ans; le plus jeune, le marquis d'Ely, 15 ans. Le comte le plus âgé est le comte de Beverley, 86 ans; le plus jeune, le comte de Charleville, 12 ans.

Le vicomte le plus âgé est le vicomte Cambermere, 91 ans; le plus jeune, le vicomte Downe, 20 ans. Le baron le plus âgé est lord

Brougham, 86 ans; le plus jeune, lord Rodney, 7 ans. Le baronnet le plus âgé est sir Thomas Staples, 89 ans; le plus jeune, sir Georges R. Sitwell, 4 ans. Le membre le plus âgé de la Chambre des communes est le général sir Hugh Arbuthnot, membre pour le Kincardineshire, 85 ans, et le plus jeune, l'honorable C. R. D. H. Tracy, membre pour le Montgomeryshire, 24 ans.

Vendredi ont eu lieu les obsèques de M. Bouillet, inspecteur général de l'instruction publique, dont nous avons annoncé la mort. M. Danton, collègue du défunt, a prononcé un discours qui a vivement ému l'assistance nombreuse qui s'était rendue au cimetière.

Chronique Locale.

Le premier jour de l'an s'est passé dans notre ville avec son entrain habituel. Dès le matin, de brillantes fanfares retentissaient au loin et annonçaient l'ouverture de la nouvelle année. Les enfants sillonnaient également nos rues, courant offrir leurs vœux toujours sincères à cet âge; et ils étaient heureux au retour de cette première visite, leurs bras étaient chargés de cadeaux élégamment enveloppés de papier blanc, et ornés de rubans roses comme leurs joues. Plus tard, les visites officielles ont commencé et les rues n'en ont pas moins présenté un aspect gai et très-animé.

Nous empruntons au journal du Caire le compte-rendu d'une visite du vice-roi d'Égypte dans les diverses écoles militaires de cette capitale et entre autres à l'École de cavalerie d'Abbassieh. Nous rappellerons que cet établissement, créé à l'instar de l'École de Cavalerie de Saumur, est confié à notre compatriote M. Pollard. M. Pollard a organisé les cours sur ceux suivis à Saumur, et déjà il a obtenu les brillants résultats que constate le journal *l'Égypte*:

Le Caire, le 13 décembre.

S. A. le vice-roi s'est rendu jeudi dernier, dès huit heures du matin, à l'Abbassieh, pour y faire exécuter de grandes manœuvres par les troupes d'infanterie placées sous les ordres de S. Exc. Chahin-Pacha. Après avoir passé devant le front des troupes, le vice-roi est allé se poster au pied du kiosque des courses, et de là, pendant trois ou quatre heures, il a suivi avec un intérêt marqué les manœuvres, les exercices et la petite guerre dont on lui a offert le spectacle.

S. A. a ensuite manifesté le désir de profiter de leur proximité pour visiter les Ecoles préparatoires et militaires. Malgré le caractère tout-à-fait imprévu de cette visite, son arrivée dans le périmètre des écoles a été saluée par une salve de vingt-et-un coups de canon tirée par les élèves de l'École d'Artillerie.

Après avoir rapidement parcouru les dortoirs, les réfectoires et les salles d'étude de l'École préparatoire, dont elle a constaté avec plaisir la parfaite tenue, S. A. s'est rendue à l'École Militaire, où elle a trouvé les trois Ecoles rangées en bataille sur son passage.

L'École d'Infanterie, sac au dos, tenait la droite. Le centre était occupé par une partie des élèves de l'École de Cavalerie. Une batterie de campagne, servie par les élèves de l'École d'Artillerie, formait l'aile gauche.

Puis venaient plusieurs pelotons à cheval d'élèves cavaliers et quelques élèves d'artillerie, également montés. Le premier régiment d'artillerie était rangé en bataille en face des élèves des Ecoles.

Le vice-roi a gracieusement témoigné aux deux commandants d'artillerie et de cavalerie, MM. Larmée et Pollard, de la mission militaire française en Égypte, tout le plaisir que lui faisait éprouver l'excellente tenue des élèves confiés à leurs soins. Il a donné l'ordre ensuite de faire exécuter devant lui quelques exercices équestres.

Une division de l'École de Cavalerie, commandée par les élèves eux-mêmes, a exécuté avec beaucoup d'ensemble devant S. A. plusieurs mouvements militaires et diverses figures de manège. Enfin ces mêmes élèves, unis à ceux de l'École d'Artillerie, ont donné à S. A. le spectacle pittoresque et animé d'une sorte de *steeple-chase* dans lequel, avec un entrain qui n'excluait nullement la tenue et la précision la plus parfaite, ils ont franchi à l'envi des obstacles tels qu'un mur de 40 centimètres de hauteur, derrière lequel se trouvait un fossé de 1 mètre 50 centimètres de large, et une barrière fixe de 80 centimètres de hauteur.

Ces divers exercices ont été accomplis avec une agilité et une adresse vraiment remarquables par les élèves, dont l'émulation se trouvait encore surexcitée par la présence de leur auguste visiteur. Aucun accident n'a été à regretter, et S. A. a pu se retirer en donnant les marques les moins équivoques de sa satisfaction.

On lit dans l'*Intérêt public*, de Cholet : Dimanche 25 de ce mois, vers quatre heures du matin, un violent incendie s'est déclaré au théâtre du Bosquet et a promptement gagné le bâtiment de la poste aux lettres.

Les autorités, prévenues immédiatement par la police, se sont rendues sur les lieux, et ont contribué, par leur présence, à assurer la bonne direction et la rapidité des secours. Malgré la promptitude avec laquelle sont accourus les sapeurs-pompiers, la gendarmerie et la garnison, il a été impossible de préserver le théâtre, qui était construit en bois, et en quelques minutes la toiture, en sapin gondonné, s'écroula ou se dispersa dans l'air, en débris nombreux emportés par un vent

chê un entretien d'un quart d'heure avec un jeune homme qui vous ferait grand honneur s'il devenait votre neveu. Eh bien! savez-vous ce qui est arrivé? réduit au désespoir le malheureux jeune homme est allé à Blois et s'est engagé comme soldat pour parfaire la somme voulue.

Ah! il s'est fait soldat! ce n'est guère convenable! observa Mlle Chevert obéissant à son naturel.

Comment, pas convenable! il n'était pas convenable qu'un enfant se dévouât pour son père, rachetât au prix de son sang la paix, la sécurité, l'honneur des vieux jours de celui dont il a reçu la vie!... Mademoiselle, je n'ai plus rien à vous dire.... je ne saurais conseiller à Marie de retourner dans une maison où elle entendra mettre au-dessus des devoirs les plus sacrés, de vaines convenances qui ne sont au fond que des prétextes d'égoïsme.

Mlle Chevert fondit en larmes.

Marie! Marie! rendez-moi Marie!

En vérité, mademoiselle, reprit le curé en tempérament la sévérité de son accent, je voudrais vous la rendre; mais d'abord cela ne dépend pas de moi, Mlle Marie Soyer est libre de ses actions; ensuite,

si elle me consulte, il faut que pour l'engager à retourner près de vous, j'aie d'autres raisons à faire valoir que le soin de sa fortune.

Rendez-la-moi, monsieur le curé, je ferai ce que vous voudrez.... que voulez-vous que je fasse?

Mon Dieu, mademoiselle, je joue ici un rôle qui demande beaucoup de prudence et de réserve, je n'ai ni le droit de disposer de votre nièce, ni celui de vous dicter mes volontés. Vis-à-vis de Mlle Marie je ne puis que donner des conseils suivant ma conscience, et vis-à-vis de vous, que dire simplement ce que je ferai à votre place? l'entendez-vous ainsi?

Oui, monsieur le curé.... je mourrai de douleur si je ne puis ravoir mon enfant.

Eh bien, moi, ne consultant que mon cœur, j'irais de ce pas chez le notaire, je regagnerais Marie en me remettant à la hauteur où s'est placée une pauvre servante, je n'aurais ensuite ni à prier, ni à solliciter, Marie me reviendrait comme l'eau revient à son niveau naturel. Vous vous êtes montrée dure, montrez-vous généreuse, la pauvre enfant n'hésitera pas, les âmes s'unissent bien plus par les affinités morales que par les intérêts. Et pourtant j'ai nommé le notaire, mais je n'entends pas que vous fassiez

quelque chose pour Marie; là-dessus je ne doute nullement de vos intentions, et ce n'est point ce qu'elle demande; j'entends que vous veniez sérieusement au secours de votre respectable parent M. Dusseaux; il doit cinquante mille francs à M. Fouchard père, il est hors d'état de s'acquitter sans sacrifier sa position; payez M. Fouchard, et allez ensuite chercher Marie, je répons d'elle.

Je vais courir chez M. Dusseaux.

Gardez-vous-en bien, il refuserait peut-être. Ménagez sa fierté. Allez, chez le notaire, retirez l'obligation des mains de M. Fouchard, et attendez à demain pour apprendre à M. Dusseaux ce que vous avez fait. En publiant nos bonnes actions avec trop d'empressement, nous humilions les gens, et nous diminuons du même coup leur reconnaissance et notre mérite.

Mlle Chevert n'était pas avare; d'ailleurs, en ce moment, on l'eût fait passer par le chas d'une aiguille: elle suivit de point en point le conseil du curé.

Qui ouvrit de grands yeux en entendant Mlle Chevert manifester la volonté de rembourser le bonhomme Fouchard des cinquante mille francs à lui dus par M. Dusseaux, ce fut à coup sûr maître Bourdin. Aie! aie! pensa-t-il, les affaires du jeune Achille vont

mal, très-mal cette fois. Je vais donc perdre deux mille francs d'honoraires.... diable! Il essaya de faire un petit effort en faveur de ses gros clients; mais Mlle Chevert, battue par Marie, battue par Victoire, battue par M. le curé, cherchait une revanche, toute sa colère tomba sur le père Fouchard.

C'est un libertin! s'écria-t-elle.

Un vieux libertin, tout au moins, dit le notaire en souriant.

Un libertin, vous dis-je, monsieur; il se conduit horriblement mal avec M. Dusseaux, un voisin, un ami, un homme de bien qu'il rencontrait chez moi tous les huit jours.

Hé! hé! par le fait, le bonhomme est un peu raide en affaires.

Ne me parlez plus de ce paysan brutal. Il sera payé aujourd'hui même. Dressez l'acte, monsieur Bourdin; ensuite.... je suis bien sa servante!

Oh! soyez sans inquiétude, mademoiselle, l'affaire ne sera pas longue, le bonhomme a toujours la main creuse quand il s'agit de recevoir de l'argent; surtout si, comme vous me l'avez dit, je dois lui payer le capital et les intérêts de six mois.

Payez, payez, monsieur Bourdin, et apportez-moi la quittance d'ici à une heure.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir : Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères et en détail, D'UN

BEAU VIGNOBLE

A CHAMPIGNY,

Commune de Souzay.

Le dimanche 8 janvier 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. LAUMONIER, notaire, à l'ancienne propriété de M. Chapuis, située à Champigny, à l'adjudication par lots de cette propriété qui comprend :

Environ 9 hectares 86 ares de bonnes vignes et terres d'une exploitation facile.

Le grand clos, renfermé de murs, et longeant la route, est divisé en vingt-six lots de 22 ares chacun.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, soit à MM. MAURICEAU, huissier à Turquant, et PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, soit à M. LAUMONIER, notaire. (562)

Etude de M. BOUIER, notaire à Chantonay.

A VENDRE

En l'étude et par le ministère de M. BOUIER, notaire à Chantonay,

3,330

PIEDS D'ARBRES

ESSENCE CHÊNE

A prendre dans la

FUTAIE DU MAIL

Située près le château de la Pelissonnière, commune du Boupère, canton de Pouzauges.

Ces arbres sont divisés en neuf lots de la manière suivante :

Table with 2 columns: Lot number and Number of trees. Total equal to 3,330.

La vente aura lieu de gré à gré, et chaque acquéreur sera libre de traiter pour la totalité ou pour tel nombre de lots qui lui conviendra.

A proximité de plusieurs grandes routes, les bois à vendre sont d'une exploitation extrêmement facile.

S'adresser, pour traiter, audit M. BOUIER; pour voir les bois et pour obtenir tous renseignements, au sieur ROUSSEAU, garde particulier au château de la Pelissonnière.

A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (1)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE

PORTION DE MAISON

S'adresser à M. BARRABANT, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n° 31. (2)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

TROIS CHIENS courants et UNE CHIENNE, parfaitement dressés pour la chasse du lièvre, du chevreuil et du renard : âge, de 3 à 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

PLUME HUMBOLD

De J. ALEXANDRE, Birmingham (Angleterre).

Cette plume, doublement cémentée, est la seule inoxydable, avec la plus mauvaise encre.

Seul dépositaire à Saumur : GRASSET, libraire, rue St-Jean, ancienne maison GAULTIER BRIÈRE.

GROS ET DÉTAIL.

CHEMINÉES QUI FUMENT.

M. CHINAT, fumiste à St-Mathurin,

préviend qu'il se charge d'empêcher de fumer toutes les cheminées, même les plus rebelles, qui ont cet insupportable défaut.

Il se charge aussi de la construction des fourneaux en tous genres.

M. Chinat garantit ses travaux,

Il se transportera chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et le faire appeler; elles auront lieu d'en être satisfaites. (507)

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal,

Prix : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

PRIME D'ENCOURAGEMENT.

Tout souscripteur au Dictionnaire de la Conversation, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATUITS le Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

PORTION DE MAISON

AVEC BOUTIQUE

Rue Saint-Nicolas, n° 72.

S'adresser, à M. VAILLOT, même rue. (528)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

AVIS.

Une maison de Commerce demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

LE ROMAN

UN AN :

JOURNAL LITTÉRAIRE

UN AN :

Paris, 3 fr. ILLUSTRE DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.

Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4°.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzales, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccane, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les Mémoires d'un Ange et les Proscrits de Sicile, par Gozalès; Ne touchez pas à la Reine, par Michel Masson; les Orphelins de la Saint-Barthélemy, par Ponson du Terrail; un Baiser mortel, par Eugène Berthoud; la Ferme de l'Oseraie et les Oiseaux Sucrés, par Elie Berthet; l'Homme aux cinq Louis d'or, par Louis Ulbach; le Vicomte de Béziers et le Comte de Toulouse, par Frédéric Soulié; le Mendiant noir, par Paul Féval; les Nuits du Père-Lachaise, par Léon Gozlan; Esclave et bon Seigneur, par Adrien Paul; l'Assassinat de la rue Maubée, par Pierre Zaccane, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr.

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns for RENTES ET ACTIONS, BOURSE DU 31 DÉCEMBRE, BOURSE DU 2 JANVIER. Rows include various financial instruments like 3 pour cent 1862, Obligations du Trésor, etc.

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Table with columns for Nord, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Midi, Est. Rows show values for different regions.

Saumur, P. GODET, imprimeur.